

Adresse de toutes correspondances

**AARCA**

6 Route du Petit Chaillot  
45530 VITRY-AUX-LOGES

**info@aarca74.com**

☎ : 02.38.59.49.83

**Siège social : BAKOUA B**  
180, route des Contamines

A . A . R . C . A .

Pour les adhésions : [adhesion@aarca74.com](mailto:adhesion@aarca74.com)

**INTERNET:** [www.aarca74.com/](http://www.aarca74.com/)

**Compte-rendu de l'assemblée générale du 29 décembre 2021 à la Salle des Fêtes de la Chapelle (en visioconférence pour les adhérents).**

Jacques Cévest, président, ouvre la séance à 17h45. Il remercie les personnes présentes et explique le fonctionnement de la visioconférence. Les votes se feront à main levée. 6 administrateurs sont présents à la Salle des Fêtes avec M le Maire de la Chapelle et JL Lallier-Gollet, journaliste du Dauphiné Libéré. 22 personnes présentes en ligne.

**Rapport moral du président**

Il faut voir comme un signal, le fait que le président de l'assemblée départementale de Haute-Savoie, Martial Saddier, lance à la Chapelle d'Abondance son ambitieux plan pour le développement du ski nordique.

Des subventions importantes seront accordées pour l'accessibilité aux sites, l'accueil des skieurs et l'aménagement des domaines skiables : le but est de développer les différentes pratiques du ski nordique : sportive, éducative, compétition de haut niveau, ainsi que la reconversion de stations alpines de basse altitude en domaines nordiques avec deux conditions : le respect des exigences écologiques et le maintien de tarifs accessibles, notamment pour les enfants, familles, publics vulnérables, scolaires. La Chapelle peut être concernée

Le 27 novembre, le président Saddier annonçait aussi un plan de 250 millions d'euros sur 4 ans pour les stations de ski alpin afin de préparer la diversification et les mutations nécessaires face au réchauffement climatique, mais sans abandonner le ski : Logement des saisonniers et habitants permanents, transports, neige seront les grands axes

Ce sont de bonnes nouvelles pour notre station préférée puisque là-aussi, la Chapelle rentre complètement dans les critères énoncés avec une volonté affichée depuis plusieurs années de développer le ski nordique et de diversifier les activités.



La cascade un lieu de promenade « 4 saisons »

En ce qui nous concerne, nous ne pouvons que nous réjouir de ces annonces qui vont dans le sens de ce que nous disons depuis 20 ans: il faut à la fois maintenir l'activité ski alpin autant que possible car c'est le poumon économique de la station mais penser aussi que les saisons d'hiver vont se réduire et donc proposer autre chose que le tout-ski. La concurrence avec les hauts domaines étant perdue d'avance sur le tout-ski, il vaut mieux utiliser nos atouts: activités

neige, bien sûr, sous toutes ses formes, mais aussi paysages, convivialité, diversité, gastronomie, culture, ...

La Chapelle a de nombreuses cartes dans son jeu pour ça. Elle a son vivier de clients fidèles, issu en bonne partie de la fréquentation passée des classes de neige, des colonies de vacances et de ses hôtels de qualité. Elle a les paysages, l'histoire, le patrimoine, son potentiel hôtelier et gastronomique... et puis ne dit-on pas « dans le groupe, celui ou celle qui choisit la destination, c'est souvent celui (ou celle) qui ne skie pas.

Si la saison ski se réduit, à 1000m, à moins de 8 semaines, il faudra bien trouver autre chose pour garder les touristes, et la montagne 4 saisons a toute sa place. Il est temps de se pencher sur le problème avec tous les acteurs : mairie, office de tourisme, remontées mécaniques, hôteliers et divers acteurs pour éviter la spirale infernale de l'inter-saison où la faible fréquentation conduit à la fermeture de nombreux établissements, qui elle-même n'incite pas à venir en station (voir vacances de Pâques).

Pour nous pas de révolution, mais des évolutions à imaginer et à mettre en oeuvre.....

L'année 2020, avec tous ses aléas, aura au moins eu le mérite de montrer que, même sans remontées mécaniques, les hivernants ont pris du plaisir en Vallée d'Abondance et notamment à la Chapelle, pour ceux qui sont venus.

Les résidents secondaires ont répondu présent, il faudra s'en souvenir quand on parlera de « lits froids ». Dans ce domaine aussi il y a sans doute un travail commun à faire avec les professionnels de l'immobilier pour utiliser mieux ce potentiel d'hébergement, à l'heure où la construction de nouveaux types d'accueil se heurte à la limitation de l'étalement urbain.

Il y a urgence aussi à se mobiliser pour la redynamisation des classes de découverte et notamment pour les classes de neige qui sont le vivier de la clientèle de demain, avant qu'il ne reste plus rien pour les accueillir, tant la diminution du nombre d'établissements d'hébergement collectif pourrait sonner le glas d'une reprise de cette activité. Encore faudrait-il, là-aussi, que l'ensemble de la filière se mobilise. Dans ce domaine également, la Chapelle pourrait être particulièrement compétitive et attrayante.

**Vote : Pas d'opposition ni abstention**

### **Rapport d'activité**

#### **Activités AARCA 2021**

Peu d'activité cette année mais la randonnée-pique-nique des associations de résidents des Portes du Soleil a été maintenue à Morzine le 17 août. Très conviviale et agréable, elle a permis de nouvelles

rencontres, dont celle du nouveau maire de Morzine, Fabien Trombert venu à notre rencontre.

En août 2022, c'est la Chapelle d'Abondance qui accueillera cette manifestation annuelle. Je lance dès maintenant l'appel à tous, dont la mairie de la Chapelle, pour que ce soit une réussite.

### **FARSM et FESM74:**

Le thème de la fréquentation des VTT et VAE (vélos à assistance électrique) a animé nos débats en août 2021. La fédération va proposer, en collaboration avec les fédérations concernées, une charte de bonne conduite visant à améliorer les connaissances, le comportement et la cohabitation de tous les usagers des sentiers.

En novembre, nous avons parlé des **possibilités de voter** en station. C'est simple : un résident secondaire peut voter et être élu dans une station où il paie des impôts. L'exemple de Catherine Roquigny, résidente secondaire et 4<sup>ème</sup> adjointe au maire de Châtel en est la meilleure illustration.



La Chapelle : un patrimoine à préserver

### **Second point à l'ordre du jour : la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS)**

La taxe d'habitation sur la résidence principale sera totalement supprimée en 2023.

La THRS est maintenue au taux de 2017. A partir de 2023, les communes pourront à nouveau en modifier le taux.

On voyait déjà venir la forte tentation, en station, d'imposer fortement 80% des propriétaires, non électeurs.

Heureusement la loi de finance a maintenu les garde-fous qui existaient quant à l'équilibre de la fiscalité locale : le taux de THRS reste lié et proportionnel aux taux du foncier bâti et du foncier non-bâti qui eux s'appliquent à tous les propriétaires.

La majoration de 60% possible dans les zones tendues ne s'applique que dans les métropoles et agglomérations de plus de 50 000 hts soumises à des problèmes de logement permanent, donc pas en station de montagne (Annecy et Annemasse en Hte-Savoie).

**Vote : Pas d'opposition ni abstention**



La Chapelle : terre d'élection du ski nordique

CHARGES	
<b>Achats</b>	
Masques	1417,92
Abonnement Dauphiné	199
Abonnement Messager	46,8
Papeterie	178,45
<b>Total Achats</b>	<b>1842,17</b>
<b>Services extérieurs</b>	
Prime Assurance	102,85
Cotisations Fédérations	
<b>Total services ext.</b>	<b>102,85</b>
<b>Autres services extérieurs</b>	
Déplacement	77,1
Pot AG	11,63
Services bancaires	78
Remboursement virement	150,4
<b>Total autres serv.</b>	<b>317,13</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>2262,15</b>

PRODUITS	
<b>Produits de gestion</b>	
Cotisations+ tours de cou	1656,08
<b>Total produits de gestion</b>	<b>1656,08</b>
<b>Autres produits</b>	
Produits Financiers	47,66
<b>Total autres produits</b>	<b>47,66</b>
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1703,74</b>
<b>RESULTAT*</b>	<b>- 558,41</b>

**BILAN COMPTABLE EXERCICE 2021**

ACTIF		PASSIF	
<b>Actif circulant</b>		<b>Capitaux propres</b>	
Comptes financiers:		Fonds propres:	
- Compte courant	1914,81	- Compte courant	2520,88
- Livret A	9197,52	- Livret A	9149,86
<b>Total actif circulant</b>	<b>11112,33</b>	Résultat net de l'exercice 2021	-558,41
		<b>Total capitaux propres</b>	<b>11112,33</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>11 112,33</b>	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>11 112,33</b>

**Vote : Pas d'opposition ni abstention**

Renouvellement du CA : Sont sortants: Mmes Brunet et Farobbia, MM Brunet et Gauthier

Sont candidats: Mme Farobbia, M Brunet, M Gauthier sont candidats. Le scrutin a lieu à main levée

**Vote : Pas d'opposition ni abstention**

Mme Farobbia, M Brunet, M Gauthier sont élus à l'unanimité

Maintien de l'adhésion à 15€ **Vote : Pas d'opposition ni abstention**

Renouvellement des vérificateurs aux comptes : M Doual, Mmes Wurtz, Meyer **Vote : Pas d'opposition ni abstention**

**Délibérations :**

Renouvellement de l'agrément d'association d'utilisateurs Jacques Cévest expose que l'agrément de l'association comme association d'utilisateurs est périmé et doit être renouvelé. Il explique l'intérêt pour l'AARCA à être agréée et la procédure. Il demande l'avis de l'assemblée sur cette demande.

**Vote : Pas d'opposition ni abstention**

**Change ment d'adresse du siège de l'association :**

Suite à la nouvelle numérotation et appellation des rues, l'adresse du siège de l'association est: **le Bakoua B, 180 route des Contamines 74360 La Chapelle d'Abondance :**

**Vote : Pas d'opposition ni abstention**

**Activités 2022 (sous réserves)**

**Randonnées découvertes à ski des PDS :** dernière semaine de janvier, et en mars (voir dans la revue de presse hebdomadaire, et en fonction de la météo).

Pensez à vous inscrire à l'avance : la découverte des PDS à skis c'est 4 à 5 heures de ski jusqu'à Avoriaz et les Crozets sur pistes bleues et rouges au départ de la Chapelle avec repas en restaurant d'altitude sur les pistes.

**Rencontre des résidents des PDS à la Chapelle,** en principe le vendredi 12 août. 2 randonnées au choix et/ou pique-nique accessible en voiture avec les résidents de Châtel, Morzine et les Gets.

**Protocole sanitaire au ski** : les tours de cou offerts par l'AARCA ou vendus à l'OT sont agréés et peuvent être lavés 50 fois

### **Intervention de M Gérard David-Cruz, Maire de la Chapelle**

L'augmentation de la taxe d'habitation n'est pas d'actualité, la Chapelle étant déjà une des communes les plus imposées de Hte Savoie (6eme avec 25,59%).

La commune cherche plutôt à optimiser ses ressources et réduire ses dépenses comme dans son parc immobilier. La démolition de l'ancienne poste et la renégociation des contrats de location de bâtiments en seront les premières actions. La nouvelle mairie sera installée dans l'ancienne école vers 2023/2024.

La gestion du ski nordique a été reprise par la commune, l'aménagement du Foyer 4 saisons permet l'accueil des scolaires (100 000€ financés à 50% par le Département). L'enneigement artificiel et l'éclairage de la piste permettra d'allonger les périodes d'utilisation dès 2022 (plan tourisme de 140 000€ financés à 50% par le département). Des circuits de ski de randonnée vont être tracés côté Crêt Béni mais ce n'est pas la priorité de cette année.

La commune aide les jeunes athlètes des clubs sportifs de la Chapelle et notamment ceux du ski nordique qui obtienne t de très bons résultats au niveau international. Le travail se fait en bonne intelligence avec la SELCA qui a l'expérience et la connaissance de l'activité.

Concernant la vétusté des remontées mécaniques, il faudra effectivement faire des choix et sans doute arrêter des installations vieillissantes comme le télésiège du Tromby pour maintenir le site de Braitaz ouvert. La commune apporte chaque année plus d'1 million d'euros de son budget à celui des remontées mécaniques pour l'investissement.

La priorité 2022 est l'enneigement artificiel de la piste verte du Crêt Béni afin de permettre le retour à skis toute la saison, notamment pour les groupes (2M€ subventionnés à 60% par le Département et la Région). La capacité de la retenue le permet. A Braitaz, la capacité de stockage en eau est limitée mais le prélèvement peut être augmenté.

L'arrivée du Tour de France le 10 juillet est une opportunité pour toute la vallée. La Chapelle viendra en appui de Châtel autant que de besoin.

**Bernard Hugon, président de la SELCA**, confirme la bonne collaboration qui existe entre sa société et la mairie et la nécessité d'optimiser l'utilisation des remontées vieillissantes. Il n'est pas prévu de grands travaux en 2022 mais il faut anticiper le renouvellement des remontées les plus anciennes.

Concernant le contrôle d'accès avec le pass sanitaire, il précise que ces contrôles sont réalisés de façon aléatoire.

**Valérie Guilhen, directrice de l'Office de Tourisme Intercommunal** de la communauté de communes (OT-PEVA) a eu des problèmes de connexion mais nous a recontacté le lendemain pour nous rappeler les missions et l'organisation de l'OT dans l'animation de la station. Un contact sera organisé bientôt avec l'AARCA.

### **Réponse aux questions de l'assemblée :**

Sur le fonctionnement des navettes et notamment de la desserte de la Panthiaz par les navettes de Châtel, M le Maire répond que des évolutions sont toujours possibles, notamment lors du prochain renouvellement du contrat

avec le prestataire. Ce service coûte 140 000€ par an à la commune et est offert à tous alors qu'il est prévu au départ pour les skieurs. D'autres demandes émergent comme celles des centres de vacances excentrés.

La vente du restaurant du Crêt-Béni n'est pas encore finalisée. Si le candidat retenu n'est pas en mesure de financer l'acquisition dans le délai imparti, un nouvel appel d'offres devra être lancé.

### **Informations diverses :**

La RD 22, à nouveau sécurisée au passage de Bioge, est ouverte à la circulation.

**Ski nocturne « à la frontale »** sur l'Espace Nordique de La Chapelle. Première édition le vendredi 21 janvier 2022, de 17h30 à 21h à la Panthiaz. **Gratuit.**

On pourra se restaurer au Snack Bar du Foyer des 4 Saisons (soupe savoyarde). **Pensez à votre lampe frontale !**

L'opération sera reconduite pendant les vacances de Février (les dates exactes ne sont pas encore connues).

**Bibliothèque** : Le catalogue des ouvrages disponibles est maintenant en ligne. Vous pouvez aussi réserver en ligne.

<https://biblio-lachapelledabondance.fr/>

**Le programme complet d'animation de l'OT vous sera envoyé par courriel.**



Un début d'année très enneigé : c'est encore possible

**Pensez à renouveler votre adhésion pour 2022 dès réception afin de faciliter notre travail.**

**Renvoyez votre chèque de 15€ à : Alain Haustrate, 24C rue Gambetta 77230 Saint Mard**

**( [adhesion@aarca74.com](mailto:adhesion@aarca74.com) )**

**Ou réglez par virement (RIB joint)**

**Si vous ne souhaitez plus recevoir le bulletin papier mais uniquement par courriel, merci de nous en informer par retour de courriel.**

### **RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

Établissement **20041** Guichet **01017** N° de compte **0242918Z028** Clé RIB **03**

IBAN - Identifiant international de compte

**FR55 2004 1010 1702 4291 8Z02 803**

BIC - Identifiant international de l'établissement

**PSSTFRPPGRE**

DOMICILIATION :

**LA BANQUE POSTALE - CENTRE FINANCIER  
69900 LYON CEDEX 20**

TITULAIRE DU COMPTE :

**ASSOC AMICALE DES RESIDENTS DE  
LA CHAPELLE D ABONDANCE AARCA  
CHEZ MR CEVOST  
LE BAKOUA A  
RUE DES CONTAMINS  
74360 LA CHAPELLE D ABONDANCE**



**Retrouvez l'AARCA sur sa page Facebook ou sur Instagram**

Responsable de la rédaction et de la publication : Jacques Cévoست  
([info@aarca74.com](mailto:info@aarca74.com))